

Procès-verbal du conseil municipal du 1^{er} avril 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le premier avril à dix-huit heures trente, les Membres du Conseil Municipal, légalement convoqués, se sont réunis à la mairie de la Cerlangue, sous la présidence de Monsieur DEHON, Maire.

Etaient présents (14) : M. DEHON, Mme CHAPELLE, M. PERROT, Mme SOUABE, M. IBERT, Mme BRUMENT, Mme HAUZAY, M. DUCREUX, M. BIGOT, Mme DUMESNIL, Mme LEMONNIER, M. BLONDEL, M. RATS et M. LAIR.

Pouvoir donné (1) : Mme MOUTON-QUEVAL donne pouvoir à M. RATS.

Secrétaire de séance : M. PERROT

Ordre du jour :

- 1) Adoption du procès-verbal du conseil municipal du 06 février 2025 ;
- 2) Communications :
 - a. Invitation vernissage expo peinture du 05 avril 2025 ;
- 3) Décisions du Maire – Janvier à mars 2025 (N°1 à n°3) ;
- 4) Approbation du Compte Financier Unique 2024 – Budget principal : La Cerlangue ;
- 5) Affectation de résultat de fonctionnement 2024 – Budget principal : La Cerlangue ;
- 6) Budget primitif 2025 – Budget principal : La Cerlangue ;
- 7) Subventions aux associations 2025 ;
- 8) Budget primitif 2025 – Budget annexe : Lotissement des sports ;
- 9) Voyage des anciens 2025 :
 - a. Tarification pour les 60/64 ans ;
- 10) Tous en Seine 2025 :
 - a. Demande de subvention du Département 76 ;
 - b. Demande de subvention communale.
- 11) Questions diverses.

Ouverture de la séance :

M. le Maire déclare la séance du conseil municipal du 1^{er} avril 2025 ouverte.

1. Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 06 février 2025

M. Le Maire demande si tout le monde a bien reçu le PV du 06 février 2025.

Des modifications ont été apportées à la page 25 du procès-verbal.

Est-ce qu'il y a des remarques sur le procès-verbal ?

Secrétaire de séance

Il faudrait un ou une secrétaire de séance ?

Bastien PERROT, secrétaire de séance.

Pouvoir donné

Mme Karine MOUTON-QUEVAL a donné pouvoir à M. Michel RATS.

2. Communications

a. Invitation au vernissage de l'expo peinture du 05 avril 2025

M. Le Maire : on a reçu au nom du conseil municipal, une invitation pour le vernissage de l'expo peinture de l'Atelier d'Abbetot. C'est le 05 avril à 18h00. L'exposition sera ouverte du samedi 05 au dimanche 06 avril.

[Mise en circulation du carton d'invitation]

3. Décisions du Maire

M. Le Maire : Décisions du Maire, de janvier à mars 2025.

Procès-verbal du conseil municipal du 1^{er} avril 2025

Pour rappel et mémoire, la liste des décisions du maire doit être communiquée au conseil municipal tous les 3 mois.

Décision du Maire n° 01-2025 : Renouvellement du contrat d'entretien annuel – terrain de foot et de jeux – **Sylvain DUVAL**

Période : avril à novembre 2025

Coûts annuels :

- Terrain de foot : 6 314,40 € TTC
- Terrain de jeux : 2 532,00 € TTC

Soit 8 846,40 € TTC

Décision du Maire n° 02-2025 : Convention ciné Toiles 2025 – **L'association du grain à démodre**
Samedi 26 juillet 2025

Coût : 1 000 € TTC

N° 03-2025 : Vente de l'épareuse

Prix de vente : 1 000 €

M. Rats : à propos de Ciné Toiles, avez-vous le programme ?

Mme Chapelle : Le film qui a été retenu est Migration. C'est un dessin animé. Il y avait plusieurs choix, on a formulé plusieurs choix, celui qui a été retenu est Migration.

M. Rats : Merci

4. FINANCES - Approbation du Compte Financier Unique 2024 – Commune La Cerlangue

M. le Maire : pour cette approbation, c'est le doyen d'âge de la séance, Jean-Paul BLONDEL, qui va vous le présenter. Je vais m'absenter le temps du vote de cette délibération.

[M. Le Maire se retire de la salle le temps de la délibération]

M. Blondel : point n°4, finances – approbation du Compte Financier Unique 2024

[Lecture du projet de délibération]

Conformément à l'article L. 2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales, dans les séances où le compte administratif du maire est débattu, le conseil municipal élit son présent. En conséquence, Monsieur le Maire s'étant retiré, sous la présidence de Monsieur Jean-Paul BLONDEL, doyen d'âge des conseillers municipaux.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'article I de l'article 242 de la loi de finances 2019 qui indique que le compte financier unique se substitue au compte administratif ainsi qu'au compte de gestion, par dérogation aux dispositions régissant ces documents ;

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57, version en vigueur au 1^{er} janvier 2024 ;

Vu le budget primitif 2024 adopté par délibération n°14/2024 du 26 mars 2024 ;

Vu la décision modificative n°1 adoptée par délibération n° 51-2024 du 12 décembre 2024 ;

Vu la commission de finances du 27 mars 2025 ;

Considérant :

- Que le comptable a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2023, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement

Procès-verbal du conseil municipal du 1^{er} avril 2025

ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

- La présentation par Monsieur le Doyen d'âge, du budget et la décision modificative du budget 2024 ainsi que les résultats des sections de fonctionnement et d'investissements ;
- La nomination de M. Jean-Paul BLONDEL, doyen d'âge des conseillers municipaux, en tant que secrétaire de séance pour l'approbation du Compte Financier Unique ;

Il est proposé au conseil municipal :

- De donner acte de la présentation faite du compte financier unique lequel peut se résumer comme indiqué ci-dessous :

			Investissement	Fonctionnement
Recettes	Prévision budgétaire totale	A	198 939,00 €	790 034,00 €
	Recettes réalisées (réelles et d'ordre)	B	136 190,05 €	960 756,00 €
	Restes à réaliser	C	11 156,45 €	0,00 €
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	D	320 000,00 €	1 265 000,00 €
	Dépenses réalisées (réelles et d'ordre)	E	131 393,86 €	947 743,36 €
	Restes à réaliser	F	29 400,00 €	0,00 €
Différences entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	G = B - E	4 796,19 €	13 012,64 €
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	H	121 212,17 €	474 966,40 €
Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)	Excédent/déficit	G + H	126 008,36 €	487 979,04 €
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	I = C - F	-18 243,55 €	0,00 €
Résultat cumulé	Excédent/déficit	G + H + I	107 764,81 €	487 979,04 €

Les résultats sont repris au budget de l'exercice 2025 :

Procès-verbal du conseil municipal du 1^{er} avril 2025

FONCTIONNEMENT	Résultat de l'exercice fonctionnement (précédé du signe - en cas de déficit)	A	13 012,64 €
	Résultats antérieurs reportés de fonctionnement (N-1)	B	474 966,40 €
	Résultat à affecter	C = A + B	487 979,04 €
INVESTISSEMENT	Solde de l'exécution d'investissement (N-1)	D	4 796,19 €
	Résultat antérieur reporté d'investissement (N-1)	E	121 212,17 €
	Solde des restes à réaliser d'investissement	F	-18 243,55 €
	Excédent de financement	G	107 764,81 €
AFFECTATION (compte 1068) Recettes investissement			100 000,00 €
Résultat reporté en fonctionnement (002) excédent			387 979,04 €

- De reconnaître la sincérité des restes à réaliser ;
- D'approuver le Compte Financier Unique du budget principal de la commune pour l'année 2024.

Après s'être fait présenter le budget et la décision modificative n°1 de l'exercice 2024, Monsieur le Maire étant sorti au moment du vote, le conseil municipal délibère sur le compte financier unique 2024.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à la majorité avec 11 voix POUR et 3 voix CONTRE :

- Donne acte de la présentation faite du compte financier unique lequel peut se résumer comme indiqué ci-dessus ;
- Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;
- Approuve le Compte Financier Unique du Budget Principal de la commune pour l'année 2024.

Monsieur Blondel propose de délibérer :

Contre :----- 3

Abstention :----- 0

Pour : ----- 11

5. FINANCES - Affectation de résultat de fonctionnement 2024 au budget primitif 2025

[Lecture du projet de délibération par M. Le Maire]

Afin d'assurer la continuité des exercices budgétaires, l'instruction comptable a mis en place un mécanisme d'affectation des résultats au budget de l'année suivante.

Après l'approbation du compte financier unique, trois situations peuvent se présenter pour l'affectation du résultat :

Procès-verbal du conseil municipal du 1^{er} avril 2025

1. Le résultat cumulé est déficitaire

Dans ce cas, le déficit de la section de fonctionnement est reporté au budget sur la ligne codifiée D 002 « résultat de fonctionnement reporté ».

2. Le résultat cumulé est excédentaire, avec un besoin de financement

Selon l'article R 2311-12 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), l'excédent de fonctionnement doit couvrir en priorité le besoin de financement de la section d'investissement apparaissant à la clôture de l'exercice précédent ; le besoin de financement (article R 2311-11A du CGCT) se compose du résultat de la section d'investissement corrigé des restes à réaliser.

Ainsi, l'assemblée délibérante, après avoir procédé à l'apurement d'un éventuel déficit de fonctionnement antérieur, est tenue d'affecter le résultat à la couverture du besoin de financement (compte 1068).

Pour le surplus, l'assemblée délibérante décide de son affectation entre :

- Le maintien en section de fonctionnement, ligne R002 ;
- Une dotation complémentaire en réserve, en section d'investissement (compte 1068).

L'exécution de l'autofinancement s'effectue par l'émission d'un titre de recettes au compte 1068 après le vote du compte financier unique et au vu de la délibération d'affectation du résultat en réserves.

3. Le résultat cumulé est excédentaire, mais il n'y a pas de besoin de financement

L'excédent est alors automatiquement reporté en section de fonctionnement sur la ligne codifiée R002, sauf volonté contraire de l'assemblée délibérante.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le budget primitif 2024 adopté par délibération n°14/2024 du 26 mars 2024 ;

Vu la décision modificative n°1 adoptée par délibération n° 51-2024 du 12 décembre 2024 ;

Vu la commission de finances du 27 mars 2025 ;

Considérant :

- L'approbation du compte financier unique de l'exercice 2024 ;
- Les excédents de la section de fonctionnement et de la section d'investissement.

Monsieur le Maire expose que la commune se situe dans la situation n°2.

Il est proposé au conseil municipal :

- D'affecter les résultats de l'exercice 2024 comme suit :
 - Résultat d'exploitation au 31/12/2024 : EXCEDENT 487 979,04 €
 - Affectation complémentaire en réserve (R1068) 100 000,00 €
 - Résultat reporté en fonctionnement (002) 387 979,04 €

 - Résultat d'investissement reporté (001) : EXCEDENT 126 008,36 €

M. Rats : ça paraît complètement délirant, l'excédent de fonctionnement va diminuer encore.

La ligne 1068, on avait dit qu'on n'y travaillerait plus, vous tapez dedans à hauteur de 100 000 € alors que vous avez un budget déséquilibré à hauteur de plus de 30 000 €. Minimum, vous auriez pris 70 000 € pour avoir ça.

Je ne comprends pas pourquoi. C'est la première fois, depuis plus de 20 ans, que je suis les budgets, c'est la première fois, qu'on présente un budget déséquilibré.

Déséquilibré sur le fonctionnement et on va reprendre 100 000 € pour reglisser avec la ligne 1068 en investissement, donc là ça fera encore du déséquilibre.

Je voulais juste dire pourquoi je votais contre.

Procès-verbal du conseil municipal du 1^{er} avril 2025

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à la majorité avec 12 voix POUR et 3 voix CONTRE :

- D'affecter les résultats de l'exercice 2024 comme suit :

- Résultat d'exploitation au 31/12/2024 : EXCEDENT 487 979,04 €
- Affectation complémentaire en réserve (R1068) 100 000,00 €
- Résultat reporté en fonctionnement (002) 387 979,04 €

- Résultat d'investissement reporté (001) : EXCEDENT 126 008,36 €

Monsieur Le Maire propose de délibérer :

Contre :----- 3

Abstention :----- 0

Pour : ----- 12

M. le Maire : à un moment donné, vous nous expliquerez pourquoi entre 2020 et 2024, les charges réelles de fonctionnement ont monté de plus de 220 000 €, M. Rats, avant de donner des leçons

M. Rats : Culotté

M. Le Maire : c'est la réalité

M. Rats : vous allez voir, on va en reparler, on va en reparler. Vous inquiétez pas.

M. le Maire : pour l'instant, on avance

M. Rats : ça n'empêche que vous appauvrissez le fonctionnement, ça s'est sûr, c'est indéniable.

M. Le Maire : Non

M. Rats : Vous ne pouvez en dire moins mais ça me rassure, vu ce qui se dit sur la commune, que j'ai mis la commune à sac et qu'il n'y avait plus d'argent dedans. Il y avait encore beaucoup d'argent entre l'investissement et le fonctionnement, dessus.

M. Le Maire : l'investissement ?

M. Rats : oui, il y a 120 000 €

M. Le Maire : entre les dépenses et les recettes, on aurait pu en avoir beaucoup plus que ce qui reste aujourd'hui

M. Rats : c'était dans les tuyaux, vous le savez. Bien sûr que vous saviez que c'était dans les tuyaux

Vous rebondissez sur le travail qui a été fait

Mme Chapelle : les vitraux de l'église, les travaux

M. Rats : les vitraux de l'église, ce n'est pas ça qui va ramener de l'argent, Mme Chapelle

Mme Chapelle : le devis a été signé en janvier 2023

M. Rats : on parle de l'investissement, on parle de retour sur investissement

Mme Chapelle : les travaux ont été commandés début 2024, il n'y a pas eu de déclaration préalable faite, il n'y a pas eu de demande de subvention d'effectuée. Et non, il n'y a pas eu de demande de subvention faite.

M. le Maire : pour rappel, les travaux de restauration des 3 baies, il y en a pour 11 400 €, auquel il faut rajouter la baie de l'entrée pour 1 500 €. Et bien, là-dessus, il n'y a pas eu de demande de subvention de faites.

M. Rats : on avait demandé le fonds de concours

M. Le Maire : la situation est là, aujourd'hui, on va devoir payer en 2025 les erreurs de 2024 M. Rats

Procès-verbal du conseil municipal du 1^{er} avril 2025

M. Rats : je vais vous en sortir des erreurs, vous inquiétez pas, le conseil n'est pas fini

M. le Maire : non

6a. FINANCES – Tarifs garderie municipale et restauration scolaire : 2025/2026

Monsieur le Maire rappelle que les tarifs de la garderie municipale n'ont pas augmenté depuis au moins 2021. Cette année, l'offre de goûter a été changée avec de nouvelles propositions comme des fruits, du lait.

Monsieur le Maire rappelle que les tarifs de la restauration scolaire restent peu élevés. En raison de l'augmentation du coût des aliments et des frais du service restauration, une augmentation modérée, soit 0.05€, doit être appliquée pour limiter le déficit compensé par la collectivité.

Pour information, le coût d'un repas d'un élève de maternelle est de 4,02€ TTC et 4,14€ TTC pour un repas d'élève primaire.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la commission de finances du 27 mars 2025 ;

Considérant la nécessité de délibérer sur les tarifs de la garderie municipale et de la restauration scolaire pour l'année scolaire 2025/2026.

Il est proposé au conseil municipal :

- De fixer les tarifs de la **garderie municipale pour l'année scolaire 2025/2026** comme suit :

Accueil permanent (jours ou semaines fixes)		
	1 ^{er} enfant	A partir du 2 ^{ème} enfant
Matin	2,10 €	1,60 €
Soir*	3,10 €*	2,60 €*

* Goûter (1€) est inclus dans le tarif

Accueil occasionnel (jours ou semaines non prédéfini à l'avance)		
	1 ^{er} enfant	A partir du 2 ^{ème} enfant
Matin	2,55 €	2,00 €
Soir*	3,55 €*	3,00 €*

* Goûter (1€) est inclus dans le tarif

- De fixer les tarifs de la **restauration scolaire pour l'année scolaire 2025/2026** comme suit :

- Elève : 3,60 € ;
- Enseignants et seniors : 6,00 €
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à ce dossier.

M. Rats : là encore, il n'y a pas eu, c'est la première fois que ça arrive, moi ça fait 25 ans que je suis à la mairie, il n'y a pas eu de débat d'orientation budgétaire, il n'y en a pas eu, vous décidez tout seul. Est-ce qu'on a eu les feuilles, le débat ? Non il n'y en a pas eu. Vous décidez tout, les prix, tout ça

M. Le Maire : M. Rats, la commission de finances, ça sert à quoi ?

M. Rats : la commission de finances, justement, le débat. Attention, je sais très bien que la commission de finances

M. Ibert : On peut en discuter mais vous n'étiez pas là à la commission de finances

Procès-verbal du conseil municipal du 1^{er} avril 2025

M. Rats : je peux quand même finir de m'expliquer ? Ecoutez-bien, le débat d'orientation budgétaire, je sais qu'il n'est pas obligatoire dans les communes de moins de 3 500 habitants mais on l'a toujours fait.

M. Le Maire : Ah bon ?

Mme Brument : Ah bon ?

M. Rats : Mes prédécesseurs l'ont fait, nous on l'a fait, vous ne l'avez pas fait. Il n'était même pas à l'ordre du jour et on n'a pas reçu les feuilles avec la tarification, par conséquent, je ne le ferai pas. Vous décidez tout seul. Vous me reprochez de travailler seul.

M. Le Maire : ah non M. RATS, vous avez les tarifs devant vous

M. Rats : il n'y a pas eu de débat. J'aurai dû avoir les feuilles à ce moment-là, pour avoir le débat.

M. Le Maire : vous n'étiez pas là à la commission de finances

M. Rats : on n'a pas eu les feuilles. M. Lair était présent, il n'y a pas eu de débat d'orientation budgétaire, je suis désolé

M. Le Maire : Vous venez de dire que ce n'est pas une obligation. Ce n'est pas décidé seul, il y a une équipe qui est là

M. Rats : ne reprochez aux autres, ce que vous ne savez pas faire vous-même, M. Dehon

M. Le Maire : bah voyons

M. Rats : vous décidez vous-même. Tous les prix ont été comme ça.

M. Ibert : c'était l'occasion d'en discuter, le jour de la réunion

M. Rats : pas du tout, vous parlez d'une chose que vous ne connaissez pas.

M. Ibert : M. Rats, ils ne sortent pas de nulle part les prix

M. Rats : Le débat d'orientation budgétaire doit être à l'ordre du jour, il ne l'a pas été. C'est la première fois en 25 ans qu'il ne l'est pas.

Mme Brument : non il n'y en a jamais eu

M. Lair : si, non mais arrêtez les grilles n'étaient pas remplies, Mme Brument. Les grilles n'étaient pas remplies. Là, les grilles étaient remplies

M. Rats : vous êtes dans votre domaine dans le mensonge mais là ce n'est pas vrai

M. Le Maire : ah, à chaque conseil, faut le placer, c'est la ritournelle

M. Ibert : votre réponse de la nostalgie de ce qui a été fait avant

M. Rats : ce n'est pas de la nostalgie, c'est le droit. Mr Ibert, ce n'est pas de la nostalgie, c'est le droit de regard sur les budgets de la commune.

M. Ibert : Aujourd'hui il faut avancer

M. Rats : Vous ne gérez pas n'importe quoi, vous gérez une commune.

M. Ibert : je gère une entreprise aussi donc je ne gère pas n'importe quoi

M. Rats : je m'en fou de votre entreprise, moi ce qui m'intéresse c'est la commune

M. Ibert : moi aussi ce qui m'intéresse c'est la commune. J'ai 4 enfants, je vais les payer les 5 centimes de plus. J'entends qu'ils sont indispensables

M. Rats : ce n'est pas de ça que je vous parle, je vous dis qu'il n'y a pas eu de débat d'orientation budgétaire, ça n'a pas été mis à l'ordre du jour.

Procès-verbal du conseil municipal du 1^{er} avril 2025

M. Ibert : Mais ça sert à quoi les commissions ?

M. Rats : Ce n'est pas obligatoire, mais ça n'a pas été mis à l'ordre du jour.

M. Ibert : Les commissions servent à ça, échanger sur ces sujets

M. Rats : je veux que ça se sache

M. Lair : la commission n'a fait que lecture du document, les documents étaient remplis, les grilles étaient remplies

Mme Hauzay : Oui mais vous pouviez intervenir

Mme Chapelle : Vous pouviez intervenir

M. Ibert : vous êtes intervenu sur 2, 3 sujets

M. Lair : c'est marrant, en conseil, beaucoup plus de personnes parlent mais personne n'a parlé en commission finances

M. Perrot : Parce que nous n'avions pas à intervenir

M. Ibert : c'est du comptable, nous les adjoints ont avaient déjà fait des choses, on a restitué notre travail

M. Perrot : On était d'accord avec ce qui était présenté

M. Rats : je veux juste que tout le monde sache qu'il n'y a pas eu de débat d'orientation budgétaire mis à l'ordre du jour, c'est la première fois que ça arrive

M. Le Maire : écoutez dans le genre c'est la première fois où il y a quelque chose qui est complètement transparent et on voit l'ensemble des chiffres détaillés

M. Rats : on ne vous a jamais demandé votre avis

M. Le Maire : on peut reprendre les conseils municipaux et les votes des budgets des années d'avant, je suis désolé, il n'y avait pas autant de documents fournis et transmis qui sont disponibles

M. Rats : c'est un mensonge

M. Le Maire : ce n'est pas un mensonge

M. Rats : bien sûr que c'est un mensonge

M. Le Maire : il suffit d'aller voir

M. Rats : même avant, à l'époque de Mme Côté, on avait toutes les lignes lues une par une par la secrétaire

M. Le maire : Mais qu'est-ce qu'on fait là, on est en train de lire. Et si vous étiez venu à la commission de finances, où vous n'étiez pas

Mme Chapelle : la commission de finances, on détaille

M. Rats : on a chacun à décider dans une commission d'orientation budgétaire, on propose, là ça n'a pas été le cas. Je l'ai su le lendemain que c'était déjà écrit.

M. Lair : c'était écrit directement

M. Rats : vous n'avez jamais eu les documents remplis sous votre nez en commission de finances

M. Le Maire : en tout cas, heureusement qu'on avance parce que ce n'est pas grâce à vous qu'on avance dans la commune

M. Rats : c'est facile de dire ça

M. Le Maire : c'est une réalité

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à la majorité avec 12 voix POUR et 3 voix CONTRE :

Procès-verbal du conseil municipal du 1^{er} avril 2025

- De fixer les tarifs de la garderie municipale pour l'année 2025/2026 comme mentionnés ci-dessus ;
- De fixer les tarifs de la **restauration scolaire pour l'année scolaire 2025/2026** comme mentionnés ci-dessus.

Monsieur Le Maire propose de délibérer :

Contre :----- 3

Abstention :----- 0

Pour : ----- 12

6b. FINANCES – Tarifs location des salles au 1^{er} janvier 2026

Monsieur le Maire rappelle aux membres du conseil municipal que la commune propose à la location la salle polyvalente pour les cerlanguais et cerlanguaises uniquement et les deux salles des marronniers.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la commission de finances du 27 mars 2025 ;

Considérant la nécessité de délibérer sur les tarifs de location des salles.

Il est proposé au conseil municipal :

- De fixer les tarifs de location des salles à compter du 1^{er} janvier 2026 comme suit :

Salle polyvalente :

- Vin d'honneur 200 €
- Location week-end (administrés)..... 500 €
- Location week-end (associations : 1^{ère} location de l'année civile) Gratuite
- Location week-end (associations : à partir de la 2^{ème} location de l'année civile) 250 €
- Caution (locaux) 700€
- Caution (mobilier) 200 €
- Caution (état de propreté) 200 €

Petite salle des marronniers (capacité ~ 15 personnes)

- Vin d'honneur 100 €
- Location 200 €

Grande salle des marronniers (capacité ~ 30 personnes)

- Vin d'honneur 150 €
- Location 250 €

- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à ce dossier.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à la majorité avec 12 voix POUR et 3 ABSTENTIONS :

- De fixer les tarifs de location des salles à compter du 1^{er} janvier 2026 comme mentionnés ci-dessus ;
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à ce dossier.

Monsieur Le Maire propose de délibérer :

Contre :----- 0

Abstention :----- 3

Pour : ----- 12

6c. FINANCES – Tarifs cimetière au 1^{er} mai 2025

Procès-verbal du conseil municipal du 1^{er} avril 2025

Monsieur le Maire rappelle aux membres du conseil municipal que l'aménagement des allées va se poursuivre.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la commission de finances du 27 mars 2025 ;

Considérant la nécessité de délibérer sur les tarifs cimetière.

Il est proposé au conseil municipal :

- De fixer les tarifs suivants **à compter du 1^{er} mai 2025** comme suit :

Concession - cimetière

- 30 ans 100 €
- 50 ans (obligation de caveau) 180 €

Concession - columbarium

	1 ^{ère} urne	2 ^{ème} urne
15 ans	400 €	200 €
30 ans	500 €	250 €
Plaque	100 €	

Jardin du souvenir

- Plaque 50 €

Cavurne

- 30 ans 100 €
- 50 ans 170 €
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à ce dossier.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à la majorité avec 12 voix POUR et 3 ABSTENTIONS :

- De fixer les tarifs **à compter du 1^{er} mai 2025** comme mentionnés ci-dessus
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à ce dossier.

Procès-verbal du conseil municipal du 1^{er} avril 2025

Monsieur Le Maire propose de délibérer :

Contre :----- 0

Abstention :----- 3

Pour : ----- 12

6d. FINANCES – Occupation des salles pour les activités 2025/2026

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la commission de finances du 27 mars 2025 ;

Considérant la nécessité de délibérer sur les tarifs d'occupation des salles pour des activités

Il est proposé au conseil municipal :

- De fixer les tarifs suivants **pour l'année scolaire 2025/2026** comme suit :
 - **K'Evènements** : salle de sports/salle polyvalente/salle des marronniers 500 €
 - **AikiRyu La Cerlangue** : salle de sports 160 €
 - **Club S Mabire** : salle de sports 500 €
 - **ASHB Karaté** : salle de sports 100 €
- D'accepter le renouvellement des occupations ;
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer les conventions d'occupation ;
- De dire qu'un titre de recette sera émis auprès des différentes associations citées ci-dessus.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à la majorité avec 12 voix POUR et 3 ABSTENTIONS :

- Fixe les tarifs **pour l'année scolaire 2025/2026** comme mentionnés ci-dessus ;
- Accepte le renouvellement des occupations ;
- Autorise Monsieur le Maire à signer les conventions d'occupation ;
- Dire qu'un titre de recette sera émis auprès des différentes associations citées ci-dessus.

Monsieur Le Maire propose de délibérer :

Contre :----- 0

Abstention :----- 3

Pour : ----- 12

M. Rats : c'est que des associations ou il y a des auto-entrepreneurs ? K Evènements c'était une auto-entreprise

M. Le Maire : non c'est une association

Mme Chapelle : ce sont des associations extérieures

M. Le Maire : la délib porte sur des activités, peut-être qu'on aura d'autres demandes à un moment donné

M. Rats : à l'époque, quand on avait plusieurs auto-entrepreneurs sur la commune, on avait fait des tarifs qui se regroupent avec ça.

M. Le Maire : on module par rapport à ces salles, sachant que le distingo est bien fait avec les associations, on verra ça un petit peu plus tard.

Procès-verbal du conseil municipal du 1^{er} avril 2025

6e. FINANCES – Vote des taux de la fiscalité directe locale – fixation des taux d'imposition pour l'année 2025

Monsieur le Maire rappelle que le taux de la taxe d'habitation, figé de 2020 à 2022, est de nouveau voté à compter de 2023. Cette taxe ne concerne plus que les résidences secondaires, les locaux meublés non affectés à l'habitation principale.

En conséquence, Monsieur le Maire propose de maintenir les taux comme suit :

- Taxe d'habitation : 6,00%
- Taxe foncière sur les propriétés : bâties (13,00 % (commune) + 25,36 % (département)) 38,36%
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 32,53%

Vu les articles 1636 B *sexies* à 1636 B *undecies* et 1639 A du code général des impôts ;

Vu la commission de finances du 27 mars 2025 ;

Il est proposé au conseil municipal :

- De fixer les taux communaux pour l'année 2025 comme suit :
 - **Taxe d'habitation** 6,00%
 - **Taxe foncière sur les propriétés bâties**
 - 13,00 % (commune) + 25,36 % (département) 38,36 %
 - **Taxe foncière sur les propriétés non bâties** 32,53 %
- De notifier cette décision aux services préfectoraux ;
- De transmettre l'état 1259 complété à la Direction Départementale des Finances Publiques, accompagné d'une copie de la présente décision.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à la majorité avec 12 voix POUR et 3 ABSTENTIONS :

- Fixe les taux communaux pour l'année 2025 comme mentionnés ci-dessus ;
- Notifie cette décision aux services préfectoraux ;
- Transmettre l'état 1259 complété à la Direction Départementale des Finances Publiques, accompagné d'une copie de la présente décision ;

Monsieur Le Maire propose de délibérer :

Contre :----- 0

Abstention :----- 3

Pour : ----- 12

6f. FINANCES – Budget primitif 2025 – Budget principal : La Cerlangue

M. Le Maire : ce budget a été préparé largement avec le Maire et les adjoints et avec l'appui d'Aline, que je remercie, et donc présenté en commission finances.

Le conseil municipal doit adopter le budget primitif avant le 15 avril de l'exercice, conformément aux dispositions de l'article 37 de la loi n° 2012-1510 du 29 décembre 2012 de finances rectificatives pour 2012 modifiant de façon pérenne la date limite de vote des budgets locaux (article L.1612-2 du CGCT).

Procès-verbal du conseil municipal du 1^{er} avril 2025

Après présentation, il est proposé au conseil municipal de voter le budget primitif 2025 de la commune par nature au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement et au niveau du chapitre pour la section d'investissement.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L.1612-2, L.2121-12, L.2312-2 ;

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57, version en vigueur au 1^{er} janvier 2025 ;

Vu la commission de finances du 27 mars 2025 ;

Vu la délibération du conseil municipal du 1^{er} avril 2025 adoptant le Compte Financier Unique 2024 ;

Considérant :

Que, à cet effet, conformément à l'article L. 5217-10-6 du CGCT, l'assemblée délibérante autorise le maire à opérer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans les limites suivantes :

- Fonctionnement : -----7,50 %
- Investissement : -----7,50 %

Que cette autorisation doit être d'une durée déterminée.

Il est proposé au conseil municipal :

- D'adopter le budget primitif 2025 du budget principal de La Cerlangue, qui s'équilibre en dépenses et en recettes telles que présentées ci-après :

SECTION DE FONCTIONNEMENT					
<i>DEPENSES</i>			<i>RECETTES</i>		
Chap.	Libellé	Proposition BP 2025	Chap.	Libellé	Proposition BP 2025
011	Charges à caractère général	697 868,00 €	70	Produits des services du domaine et ventes diverses	74 958,00 €
60	Achats et variations des stocks	149 500,00 €	73	Impôts et taxes	227 245,00 €
61	Services extérieurs	459 168,00 €	731	Fiscalité locale	390 000,00 €
62	Autres services extérieurs	89 200,00 €	74	Dotations et participations	159 929,69 €
63	Impôts, taxes et versements assimilés	5 000,00	75	Autres produits de gestion courante	21 400,00 €
012	Charges de personnel et frais assimilés	413 500,00 €	77	Produits spécifiques	0,00 €
63	Impôts, taxes et versements assimilés	7 000,00	013	Atténuation de charges	5 500,00 €
64	Charges de personnel	406 500,00 €	002	Résultat de fonctionnement reporté	387 979,04 €
014	Atténuation de produits	18 000,00 €			
65	Autres charges de gestion courante	115 580,00 €			
66	Charges financières	1 500,00 €			
67	Charges spécifiques	2 000,00 €			
68	Dotations aux amortissements, aux	1 000,00 €			
TOTAL DEPENSES REELLES		1 249 448,00 €	TOTAL RECETTES REELLES		1 267 011,73 €
023	Virement à la section d'investissement	11 934,98 €	42	Op. d'ordre de transfert (-) transférées en investissement	0,00 €
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	5 628,75 €			
TOTAL DEPENSES D'ORDRE		17 563,73 €	TOTAL RECETTES D'ORDRE		0,00 €
TOTAL DEPENSES FONCTIONNEMENT		1 267 011,73 €	TOTAL RECETTES FONCTIONNEMENT		1 267 011,73 €

Procès-verbal du conseil municipal du 1^{er} avril 2025

SECTION D'INVESTISSEMENT					
DEPENSES			RECETTES		
Chap.	Libellé	Proposition BP 2025	Chap.	Libellé	Proposition BP 2025
10	Dotations, Fonds divers et réserves	1 000,00 €	001	Excédent d'investissement reporté	126 008,36 €
16	Emprunts et dettes assimilés	27 000,00 €	024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00 €
27	Autres immobilisations financières	62 702,00 €	10	Dotations, fonds divers et réserves	111 090,78 €
TOTAL DEPENSES REELLES FINANCIERES		90 702,00 €	TOTAL RECETTES REELLES hors opérations		237 099,14 €
Op.	Libellé	Proposition BP 2025	Op.	Libellé	Proposition BP 2025
163	Atelier communal	5 000,00 €	163	Atelier communal	750,00 €
168	Trx ext. Église St Léonard	0,00 €			
186	Aménagement Mairie	10 000,00 €	186	Aménagement Mairie	4 500,00 €
227	Travaux logement communal	15 000,00 €	227	Travaux logement communal	7 500,00 €
237	Protection incendie	32 500,00 €	237	Protection incendie	16 600,00 €
242	Eclairage public	7 000,00 €			
244	Ecoles	3 500,00 €	244	Ecoles	12 346,00 €
250	Eglise St Jean d'Abbetot	28 500,00 €	250	Eglise St Jean d'Abbetot	12 500,00 €
255	Restaurant scolaire				
257	Divers	14 000,00 €			
287	Etude thermique bâtiments communaux	20 000,00 €			
288	Lotissement salle de sports	0,00 €			
289	Jardins familiaux	0,00 €			
292	Cimetière	25 000,00 €	292	Cimetière	12 500,00 €
293	Vidéoprotection	23 000,00 €	293	Vidéoprotection	11 428,00 €
294	Equipements sportifs salle de sports	11 000,00 €	294	Equipements sportifs salle de sports	5 993,00 €
TOTAL DEPENSES EQUIPEMENT (Opérations)		194 500,00 €	TOTAL RECETTES REELLES		84 117,00 €
040	Op. d'ordre de transfert entre sections	0,00 €	42	Op. d'ordre de transfert (-) transférées en investissement	17 563,73 €
TOTAL DEPENSES D'ORDRE		0,00 €	TOTAL RECETTES D'ORDRE		17 563,73 €
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT		285 202,00 €			
RESTES A REALISER au 31/12/2024		29 400,00 €	RESTES A REALISER au 31/12/2024		11 156,45 €
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT + RAR		314 602,00 €	TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT + RAR		349 936,32 €

- De confirmer que le budget, présenté par nature, est voté au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement et au niveau du chapitre (à l'opération) pour la section d'investissement ;
- D'autoriser Monsieur le Maire à réaliser des virements de crédits entre chapitres dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chaque section, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, sur le budget primitif 2025.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à la majorité avec 12 voix POUR et 3 voix CONTRE :

- Adopte le budget primitif 2025 du budget principal de La Cerlangue, qui s'équilibre en dépenses et en recettes telles que présentées ci-dessus ;
- Confirme que le budget, présenté par nature, est voté au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement et au niveau du chapitre (à l'opération) pour la section d'investissement ;
- Autoriser Monsieur le Maire à réaliser des virements de crédits entre chapitres dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chaque section, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, sur le budget primitif 2025.

Monsieur Le Maire propose de délibérer :

Contre :----- 3

Abstention :----- 0

Pour : ----- 12

Procès-verbal du conseil municipal du 1^{er} avril 2025

M. Rats : là c'est hallucinant, vous ne croyez pas qu'on va voter un truc pareil. Vous mettez plus de 50 000€ sur Saint Jean d'Abbetot, on est à 52 860 € sur Saint Jean d'Abbetot, 25 000 € au cimetière et vous nous collez royalement 3 500 € pour l'école alors qu'il y a encore les fenêtres à changer, il y a l'isolation à faire, c'est hallucinant. C'est des budgets avec des lignes à 2€, c'est terrible, comme les centimes, je n'ai jamais vu ça avant mais bon

M. Le Maire : c'est obligatoire, je vous l'apprends

M. Rats : bah oui

M. Le Maire : non je vous l'apprends

M. Rats : vous me l'apprenez. Vous ne mettez pas une ligne sur la restauration scolaire, on sait très bien que le lave-vaisselle commence à partir. Bref, vous n'avez pas une ligne budgétaire là-dessus. Par contre, 25 000 € pour le cimetière et plus de 50 000 € à Saint Jean d'Abbetot et il n'y a pas un centime sur le clocher

M. Le Maire : mais M. Rats, Saint Jean d'Abbetot, si vous connaissez vos dossiers,

M. Rats : je le connais, c'est le dossier des peintures

M. Le Maire : c'est le report des études des peintures qui ne sont toujours pas réglées, c'est un report de l'année précédente

M. Rats : vous voyez ce que vous remettez là.

M. Lair : Ce n'est pas un report.

M. Rats : vous n'avez pas le courage de mettre en face, vous le mettez dans les restes à réaliser. C'est sur la vue d'ensemble de l'investissement, c'est comme ça que je l'ai retrouvé

M. Le Maire : c'est fait pour ça. Tout est transparent. On n'a jamais eu ces niveaux de détails dans le passé.

M. Rats : c'est un mensonge

M. Le Maire : non, ce n'est pas un mensonge. Les adjoints et les élus qui étaient présents, les préparations de budgets, tout ça, vous rigolez ou quoi

M. Rats : non je ne rigole pas. On avait quelqu'un qui s'occupait que de ça.

M. Le Maire : la transparence

M. Rats : la transparence. Vous êtes en train de dire que Mme Gauthier n'était pas transparente ?

M. Le Maire : ça y est, vous recitez des noms. Moi, je parle de vous, vous êtes responsable de la situation passée.

M. Rats : est-ce que j'ai quelques fois refusé de prendre mes responsabilités ? Jamais, M. Dehon

M. Le Maire : mais du détail ? C'est la première année où les budgets sont détaillés ligne par ligne avec les adjoints. Avant ce n'est pas le cas.

M. Rats : ça l'était déjà à l'époque de Nadine Côté. Elle est là, elle peut vous le dire

M. Le Maire : et entre deux ? Et entre deux ?

M. Rats : Mais non, vous rigolez ? Quand on peut dire du mal, qu'on peut mentir mais ça c'est votre domaine

M. Le Maire : non non, bien sûr vous le placez à chaque conseil municipal

M. Rats : j'ai honte de vous, je le dis à chaque fois et je ne peux pas faire autrement en voyant ça. Vous imaginez qu'il n'y a rien sur l'école, 3 500 balles sur l'école

M. Le Maire : mais ne vous inquiétez pas, ça va bien se passer aux écoles.

M. Rats : Ah bah j'espère pour vous

M. Le Maire : Mais bien sûr, ça se passe très bien.

Procès-verbal du conseil municipal du 1^{er} avril 2025

M. Rats : Mais oui mais oui

M. Lair : ça c'est moins sûr

M. Le Maire : Oui, en attendant c'est le vote.

M. Rats : et bah on votera pas nous

[Signature par les membres du conseil municipal de la page du BP 2025 La Cerlangue]

7. FINANCES – Subventions aux associations 2025

Malgré les incertitudes sur les mesures nouvelles qui pèseront sur le budget des collectivités locales en 2025, Monsieur le Maire souhaite réaffirmer le soutien au tissu associatif cerlanguais.

Les associations qui œuvrent sur le territoire communal interviennent dans des domaines aussi divers que la culture, le sport, la citoyenneté, l'éducation, l'aide et le soutien aux personnes en difficulté, le handicap ou les loisirs. Ces associations créent du lien social, des solidarités et contribuent à dynamiser l'action locale.

Afin de soutenir les projets de ces associations et de faciliter la poursuite de leurs activités en début d'année, il est proposé de leur attribuer des subventions.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L.2121-29 ;

Vu les demandes présentées par les associations concernées ;

Vu la commission de finances du 27 mars 2025 ;

Considérant :

Que les subventions votées et attribuées seront soumises à la réception des documents suivants :

- Cerfa n° 12156*06 rempli et signé ;
- Contrat d'engagement républicain signé ;
- Bilan comptable de l'association arrêté en AG et signé.

Mme Chapelle : sur le cerfa qui est donné aux associations, sur la 1^{ère} page, il est rappelé qu'un compte rendu financier doit être déposé auprès de l'autorité administrative qui a versé la subvention dans les six mois suivant la fin de l'exercice pour lequel elle a été attribuée. Le formulaire de compte-rendu financier est également à votre disposition sur <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R46623>

Il est proposé au conseil municipal :

- D'accorder les subventions 2025 aux associations suivantes :

Subventions aux associations 2025 :

Amicale des Anciens/nés élèves des écoles et amis/es de la Cerlangue	550,00 €
Club des Aînés	450,00 €
Comité des Fêtes	2 000,00 €
L'Atelier d'Abbetot	400,00 €
Vaincre la Mucoviscidose	305,00 €
AS La Cerlangue	900,00 €
FJEPS Judo	1 100,00 €
Abbetot Patrimoine	1 300,00 €

Procès-verbal du conseil municipal du 1^{er} avril 2025

AGIRE SAD (ex AGCSR)	200,00 €
La Boule Cerlanguaise	350,00 €
Association Charline	125,00 €
Groupement Athlétique de la communauté de communes St Romain (GACCSR)	200,00 €
La Hêtraie	170,00 €
Vie et espoir	380,00 €
FNACA	150,00 €
Vélo Club lillebonnais	540,00 €
Handisup Normandie	100,00 €
CCAS le Havre - CLIC	290,00 €
Agir pour Becquerel	150,00 €
Amicale Pompiers de St Romain	150,00 €
Masters Natation Caux Estuaire	100,00 €
Association Les Amis des résidents - St Romain de Colbosc	200,00 €
La Fraternelle	200,00 €
TOTAL - SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS 2025	10 310,00 €

Attributions scolaires 2025 :

Les enfants d'abord	550,00 €
Coopérative scolaire La Cerlangue	3 500,00 €
Coopérative scolaire La Cerlangue (Subvention communale Tous en Seine 2025) Délib. N°20_2025	690,00 €
Coopérative scolaire La Cerlangue (Reversement subvention département Tous en Seine 2025) Délib. N°19_2025	690,00 €
MFR de la Cerlangue	1 200,00 €
MFR Pointel	100,00 €
MFR Criquetot l'Esneval	100,00 €
TOTAL - ATTRIBUTIONS SCOLAIRES 2025	6 830,00 €

Autres attributions 2025 :

Maison pour Tous St Romain (frais de gestion - subvention annuelle)	500,00 €
Fonds de solidarité logement	1 100,00 €
Divers	740,00 €
Fondation du Patrimoine - Normandie	100,00 €

Procès-verbal du conseil municipal du 1^{er} avril 2025

TOTAL - AUTRES ATTRIBUTIONS 2025	2 440,00 €
---	-------------------

TOTAL DES SUBVENTIONS ET ATTRIBUTIONS 2025	19 580,00 €
---	--------------------

- D'imputer la dépense correspondante au Budget Primitif 2025, chapitre 65, article 65748 ;
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à ce dossier.

Monsieur LAIR se retire pour le vote de cette délibération (Président du Comité des Fêtes).

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à la majorité avec 12 voix POUR et 2 ABSTENTIONS :

- Accorde les subventions 2025 aux associations ci-dessus ;
- Impute la dépense correspondante au Budget Primitif 2025, chapitre 70, article 65748 ;
- Autorise Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à ce dossier.

Monsieur Le Maire propose de délibérer :

Contre :----- 0

Abstention :----- 2

Pour : ----- 12

M. Rats : et là c'est pas un budget de copinage ? Les associations, il n'y en a qu'une qui prend 900 € de plus, M. Guérin, incroyable, les autres n'ont rien du tout. Les autres, ils restent pareil. Vous soutenez les associations, pas mal

M. le Maire : oui on soutient les associations

M. Ibert : ils ont organisé des événements

M. Rats : il n'y a qu'Abbetot Patrimoine

Mme Brument : c'est eux qui ont repris le feu de la St Jean

Mme Chapelle : faut savoir que la fête de la St Jean

M. Rats : alors entre les 50 000 sur l'église de Saint Jean d'Abbetot et son budget qui passe à 1000 et quelques euros

M. Ibert : vous avez entendu nos réponses M. Rats ?

M. Le Maire : qu'est-ce que j'ai dit tout à l'heure M. Rats ? C'est un report sur St Jean d'Abbetot, c'est bien des reliquats

M. Rats : pour les subventions aux associations ?

M. Le Maire : non, je parle

M. Rats : non mais même

M. Ibert : c'est normal qu'ils aient plus, ils ont organisé le feu de la St Jean

Mme Chapelle : le feu de la st jean 2024 a été fait par Abbetot Patrimoine

M. Rats : je vous donne ma façon de pensée

Mme Chapelle : et d'autres associations mais la sono a été payée par Abbetot Patrimoine, c'est elle qui a supporté

M. Blondel : faut les supporter les dépenses

M. Le Maire : heureusement que ces associations étaient là, M. Rats

Procès-verbal du conseil municipal du 1^{er} avril 2025

M. Rats : on les a soutenus pendant un moment avant vous, M. Dehon

M. Le Maire : j'étais déjà là, M. Rats

M. Rats : oui, oui, quand on les a mis en place, vous n'étiez pas là

M. Le Maire : n'oubliez pas d'accord

M. Rats : je n'oublie rien, rassurez vous

M. Le Maire : quand ça vous arrange

M. Rats : non vous inquiétez pas, vous ne m'oublierez pas

M. Le Maire : je ne m'inquiète pas moi alors là je suis zen

M. Lair : j'ai une question par rapport à un élève de la MFR de Criquetot l'Esneval qui n'est pas enregistré. Apparemment, il y a eu des demandes de subvention, je ne sais pas où elles sont.

Mme Chapelle : dans les demandes de subvention, on a étudié toutes les demandes de subvention

M. Lair : c'est 2024 qui n'a pas été versé

Mme Chapelle : est ce qu'ils ont rempli le cerfa ?

M. Lair : oui

M. Le Maire : écoutez, on va regarder ça

M. Lair : non mais je précise

M. Le Maire : c'est important

M. Ibert : ce n'est pas un nouveau dossier ?

M. Le Maire : c'est une autre MFR

M. Lair : il y a des élèves de la cerlangue

M. Le Maire : il y a une contribution dès qu'il y a un jeune. Donc 2025, il y a une demande de subvention reçue le 03 mars 2025. Je ne sais pas si on parle de celle-là

M. Lair : mais celle de 2024 n'a pas été versé. Celle de 2025 n'est pas enregistrée dans la liste. C'est juste pour la créer.

M. Rats : vous mettez la même subvention que les autres ?

M. Lair : 100 € par élève

Mme Chapelle : 100€ par élève

M. Le Maire : pas de souci, là-dessus

[Passation du vote]

Mme Brument/Mme Chapelle : Faut pas avoir d'intérêt dans le vote

M. Lair : Non mais c'est pour ça que je m'abstiens

Mme Brument : c'est pas s'abstenir, c'est ne pas prendre part

M. Le Maire : C'est même se retirer, donc M. Lair se retire du vote

M. Lair : oui c'est bien, vous avez gagné

Procès-verbal du conseil municipal du 1^{er} avril 2025

M. Le Maire : c'est un budget qui sera soumis à des décisions modificatives, sachant qu'on a demandé l'expertise là-dessus parce que la création de lotissement, comme je vous l'avais dit sur un précédent conseil municipal. Ça doit être traité à part du budget principal. On va dire que ce sont des lignes de stocks qui sont créés et seront à adapter. On sera amené à en rediscuter au conseil municipal de juin.

Le conseil municipal doit adopter le budget primitif avant le 15 avril de l'exercice, conformément aux dispositions de l'article 37 de la loi n° 2012-1510 du 29 décembre 2012 de finances rectificatives pour 2012 modifiant de façon pérenne la date limite de vote des budgets locaux (article L.1612-2 du CGCT).

Après présentation, il est proposé au conseil municipal de voter le budget primitif 2025 du lotissement des sports par nature au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement et au niveau du chapitre pour la section d'investissement.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L.1612-2, L.2121-12, L.2312-2 ;

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57, version en vigueur au 1^{er} janvier 2025 ;

Vu la commission de finances du 27 mars 2025 ;

Considérant :

Que, à cet effet, conformément à l'article L. 5217-10-6 du CGCT, l'assemblée délibérante autorise le maire à opérer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans les limites suivantes :

- Fonctionnement : 7,50 %
- Investissement : 7,50 %

Que cette autorisation doit être d'une durée déterminée.

Il est proposé au conseil municipal :

- D'adopter le budget primitif 2025 du budget annexe du Lotissement des Sports, qui s'équilibre en dépenses et en recettes telles que présentées ci-après :

SECTION DE FONCTIONNEMENT					
DEPENSES			RECETTES		
Chap.	Libellé	Proposition BP 2025	Chap.	Libellé	Proposition BP 2025
011	Charges à caractère général	62 700,00 €	70	Produits des services du domaine et ventes diverses	186 760,00 €
60	Achats et variations des stocks	62 700,00 €	75	Autres produits de gestion courante	2,00 €
65	Autres charges de gestion courante	124 062,00 €			
TOTAL DEPENSES REELLES		186 762,00 €	TOTAL RECETTES REELLES		186 762,00 €
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	62 702,00 €	42	Op. d'ordre de transfert (-) transférées en investissement	62 702,00 €
TOTAL DEPENSES D'ORDRE		62 702,00 €	TOTAL RECETTES D'ORDRE		62 702,00 €
TOTAL DEPENSES FONCTIONNEMENT		249 464,00 €	TOTAL RECETTES FONCTIONNEMENT		249 464,00 €

Procès-verbal du conseil municipal du 1^{er} avril 2025

SECTION D'INVESTISSEMENT					
<i>DEPENSES</i>			<i>RECETTES</i>		
Chap.	Libellé	Proposition BP 2025	Chap.	Libellé	Proposition BP 2025
040	Op. d'ordre de transfert entre sections	62 702,00 €	040	Op. d'ordre de transfert entre sections	62 702,00 €
041	Op. patrimoniales	62 702,00 €	041	Op. patrimoniales	62 702,00 €
TOTAL DEPENSES D'ORDRE		125 404,00 €	TOTAL RECETTES REELLES		125 404,00 €
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT		125 404,00 €	TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT		125 404,00 €

- De confirmer que le budget, présenté par nature, est voté au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement et au niveau du chapitre (à l'opération) pour la section d'investissement ;
- D'autoriser Monsieur le Maire à réaliser des virements de crédits entre chapitres dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chaque section, sur le budget primitif 2025.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à la majorité avec 12 voix POUR et 3 voix CONTRE :

- Adopte le budget primitif 2025 du budget annexe du Lotissement des Sports, qui s'équilibre en dépenses et en recettes telles que présentées ci-dessus ;
- Confirme que le budget, présenté par nature, est voté au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement et au niveau du chapitre (à l'opération) pour la section d'investissement ;
- Autorise Monsieur le Maire à réaliser des virements de crédits entre chapitres dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chaque section, sur le budget primitif 2025.

Monsieur Le Maire propose de délibérer :

Contre :----- 3

Abstention :----- 0

Pour : ----- 12

M. Rats : je reste contre le projet

[Signature par les membres du conseil municipal de la page du BP 2025 Lotissement des Sports]

Procès-verbal du conseil municipal du 1^{er} avril 2025

9a. FINANCES - Voyage des anciens 2025 – tarification pour les 60/64 ans

Mme Chapelle :

Depuis 2024, la commune organise à nouveau le voyage des anciens pour les personnes âgées de plus de 65 ans dans l'année.

Face aux désistements des dernières semaines avant le départ du voyage, il est proposé aux personnes âgées de 60/64 ans de pouvoir s'inscrire dans un premier temps en liste d'attente pour assister au voyage des anciens 2025.

Cette année, le voyage des anciens 2025 sera un déjeuner croisière à Amiens.

Le coût réel facturé à la collectivité pour ce voyage est de 96 €/personne.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Considérant :

Que, à cet effet, il est nécessaire de fixer le tarif applicable pour les personnes âgées de 60/64 ans.

Il est proposé au conseil municipal :

- De fixer la participation financière pour les personnes âgées de 60/64 ans à 96€/personne ;
- D'émettre un titre à chaque personne âgée de 60/64 ans qui sera inscrite au voyage des anciens 2025.
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à ce dossier.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à la majorité avec 12 voix POUR et 3 ABSTENTIONS :

- Fixe la participation financière pour les personnes âgées de 60/64 ans à 96€/personne ;
- Emettre un titre à chaque personne âgée de 60/64 ans qui sera inscrite au voyage des anciens 2025.
- Autoriser Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à ce dossier.

Monsieur Le Maire propose de délibérer :

Contre :----- 0

Abstention :----- 3

Pour : ----- 12

Mme Chapelle : au dernier voyage des anciens, nous avons eu une quinzaine de personnes qui se sont désistées au dernier moment. Les voyageurs veulent avoir les effectifs un mois à l'avance et lorsqu'il y a des modifications transmises 8 jours à l'avance, ils ne les prennent plus en compte, donc on est obligé de payer et des personnes ne profitent pas du voyage. C'est pour ça qu'on propose à des personnes plus jeunes de s'inscrire en liste d'attente et selon les désistements, on contactera la liste d'attente.

M. Rats : honnêtement, ça paraît onéreux. Il y a des gens qui ont des retraites. A deux, ça va leur faire pas loin de 200 balles pour une journée.

M. Lair : il n'y a rien de fait par la commune, pourquoi il n'y a pas une prise en charge par la commune

M. Rats : une idée comme ça, pourquoi ne pas mettre un prix de basse ridicule, je ne sais pas 10 € par personne pour tout le monde et quand il y a des gens en liste d'attente, on double, on le triple, 96 € ça me paraît cher, je donne mon point de vue

M. Le Maire : est ce qu'il y a d'autres avis

M. bigot : c'est le prix du trajet, aller-retour

M. rats : on est d'accord. Ce sont des petites gens, tout le monde n'a pas de grosse retraite. C'est histoire que tout le monde puisse y aller.

Procès-verbal du conseil municipal du 1^{er} avril 2025

M. Lair : la commune ne participe pas puisque c'est le coût réel du voyage. La commune donne zéro

M. Rats : c'est une porte ouverte plus facile pour que tout le monde puisse participer. Est-ce que ça ne serait pas bête de faire payer 10€ à chacun ?

Mme Chapelle : pour le prochain voyage

M. rats : à partir du moment où on rentre dans un système, il y a peut-être un équilibre à trouver, plutôt que d'avoir une marche haute

M. Lair : 64 ans, payé 96€ et 65 ans, c'est gratuit

M. le Maire : Karine, tu voulais intervenir ?

Mme Lemonnier : en commission, on avait évoqué de faire payer une participation à chacun y compris au plus de 65 ans pour compenser les désistements mais après on l'avait pas admis

M. Rats : une petite somme ?

M. Le Maire : ça n'a pas été retenu

M. Lair : le tarif peut être annoncé à 96 € et la commune prend 10 € ou 15 €, ça fait 80 même s'il y a 10 personnes, ça fait 150 €

Mme Chapelle : oui mais dans ce cas il faut reprendre une délibération et là le voyage va avoir lieu au mois de mai, le prochain conseil municipal sera en juin.

M. Lair : c'est ça ou on ne remplit pas le car

M. Rats : honnêtement, ça me paraît gros

M. Le Maire : comme Françoise disait, l'année dernière, il y a eu une quinzaine de désistements. Il y a eu des événements malheureux qui expliquent cette absence. Bon après les voyageurs ne font pas de cadeau et l'idée, c'est qu'il y a des demandes. Parfois, des conjoints qui sont dans cette tranche d'âge, ça permet aussi d'optimiser le remplissage du bus, c'est comme ça l'idée

M. Lair : j'en ai eu 23 désistements le lundi du départ du car, des deux cars et je les ai rerempli parce que je me suis démené, j'ai essayé de passer des coups de téléphone

Mme Chapelle : parce que là ce sont des personnes qui paient. Pour les plus de 65ans, plus d'une fois, j'ai pris le téléphone pour relancer les personnes, il y a des personnes qui ne veulent pas voyager

M. Rats : parce que là, autant sur le sujet de Jean-Michel, c'est ouvert à des personnes extérieures à la commune, que là ce sont que des gens de la commune, c'est nos anciens à nous

M. Le Maire : le coût complet ?

Mme Chapelle : c'est 96 €

M. Le Maire : fois, potentiellement

Mme Chapelle : la dernière fois, on était 60 et on a attendu une bonne demi-heure. Il y avait des gens qui s'étaient trompés de jour autrement, on était que 58, ça nous a pénalisé après dans la journée et voilà

M. Le Maire : je propose qu'on reste sur la délibération mais que les remarques soient prises en compte pour l'année prochaine

M. Rats : vous allez voir le nombre de personnes qui vont réserver à 96€

M. Le Maire : vu que ça avait été évoqué en commission, ça peut être un sujet qui peut être retravaillé en commission.

Procès-verbal du conseil municipal du 1^{er} avril 2025

10a. FINANCES – Demande de subvention : Département 76 – Voyage de classe de découverte pour le projet « Tous en Seine 2025 »

Mme Souabe : cette année encore, la classe de M. Cacheux, CM1-CM2, est inscrite au projet Tous en Seine, qui est un voyage de découverte, sportif, 240Km en vélo et culturel parce qu'ils vont faire des visites, notamment le cimetière de Colleville. Il est demandé une subvention au département 76.

Pour le projet Tous en Seine 2024, la commune avait sollicité une subvention auprès du Département 76 pour la classe découverte pour la classe de Monsieur Cacheux/Mme Mazo.

Pour l'édition Tous en Seine 2025, la commune va solliciter une subvention auprès du Département 76, dont le séjour se déroule du 19 au 24 mai 2025 pour la classe de Mr Cacheux.

Vu le projet de classe de découverte mené par Monsieur Cacheux, Directeur de l'école des Pépinières de la Cerlangue.

Considérant : la nécessité de venir en aide pour cette sortie scolaire du 19 au 24 mai 2025

Il est proposé au conseil municipal :

- De solliciter auprès de Monsieur le Président du Département 76, une subvention afin de financer la sortie de l'école des Pépinières de la Cerlangue du 19 au 24 mai 2025 ;
- De dire que la subvention sera versée à la commune ;
- De dire que cette subvention sera reversée à la coopérative scolaire de l'école des Pépinières, et sera inscrite dans le tableau des subventions allouées au Budget primitif 2025 ;
- Autoriser Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à ce dossier.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité avec 15 voix POUR :

- Sollicite auprès de Monsieur le Président du Département 76, une subvention afin de financer la sortie de l'école des Pépinières de la Cerlangue du 19 au 24 mai 2025 ;
- Dire que la subvention sera versée à la commune ;
- Dire que cette subvention sera reversée à la coopérative scolaire de l'école des Pépinières, et sera inscrite dans le tableau des subventions allouées au Budget primitif 2025 ;
- Autorise Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à ce dossier.

Monsieur Le Maire propose de délibérer :

Contre :----- 0

Abstention :----- 0

Pour : ----- 15

M. Lair : on ne parle pas de montant de la commune ?

M. Le Maire : là c'est pour le département

M. Lair : oui mais l'année dernière, la commune a donné autant que le département

M. Perrot : c'est le point b qui arrive

Mme Souabe : c'est après

10b. FINANCES – Participation pour le voyage de la classe de découverte pour le projet « Tous en Seine 2025 » de l'école des Pépinières

Mme Souabe :

Monsieur le Maire rappelle qu'une classe de l'école des Pépinières va partir en classe de découverte du 19 au 24 mai 2025 pour le projet « Tous en Seine 2025 » pour la classe de Mr Cacheux.

Procès-verbal du conseil municipal du 1^{er} avril 2025

Le département 76 pourrait également subventionner à hauteur de 5 euros par enfant et par jour.

Vu le projet de classe de découverte mené par Monsieur Cacheux, Directeur de l'école des Pépinières de la Cerlangue.

Considérant : la nécessité de venir en aide pour cette sortie scolaire du 19 au 24 mai 2025

Il est proposé au conseil municipal :

- De verser une subvention à hauteur de 30 euros par enfant, soit le montant de 690 euros à la coopérative scolaire de l'Ecole des Pépinières ;
- De dire que cette somme est inscrite au Budget Primitif 2025 ;
- Autoriser Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à ce dossier.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité avec 15 voix POUR :

- Verse une subvention à hauteur de 30 euros par enfant, soit le montant de 690 euros à la coopérative scolaire de l'Ecole des Pépinières ;
- Dire que cette somme est inscrite au Budget Primitif 2025 ;
- Autorise Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à ce dossier.

Monsieur Le Maire propose de délibérer :

Contre :----- 0

Abstention :----- 0

Pour : ----- 15

M. Le Maire : prochain conseil municipal le mardi 24 juin 2025 à 18h30

Tour de table :

Françoise CHAPELLE : La commission investissement – logement s'est réuni le 20/02/2025.

PLUi et indices de cavités

Nous avons revu pour le PLUi, ce qui avait été dit lors de la réunion d'Angerville l'Orcher. Au conseil communautaire du 03/04/2025, sera présenté le projet d'arrêt du PLUi pour approbation. C'est la première étape en conseil communautaire de la CU.

M. Lair : j'ai une question, est ce qu'il y a eu des modifications par rapport à ce qui a été en cours de modification ?

Mme Chapelle : sur les 3 OAP, il y a eu 2 modifications, 1 portant sur le Clos du village et 1 sur la friche du village

M. Lair : il y a 3 OAP ?

Mme Chapelle : oui il y a 3 OAP, le Clos St Romain, le parc de la mairie et la friche du village. Il avait été retenu une mare sur une OAP alors que c'était juste creusé pour donner à boire aux animaux, ce n'est pas du tout une marnière.

M. Lair : justement les marnières ?

Mme Chapelle : nous avons écrit à M. Kane Moulaye, il nous a retourné une carte mais nous ne sommes toujours pas d'accord sur la carte car il y a des doublons des indices sur la carte. Ils mentionnent des numéros d'indices en double sur la carte, à deux endroits différents

Procès-verbal du conseil municipal du 1^{er} avril 2025

M. Rats : il y en plus au PLUi qu'au PLU ?

Mme Chapelle : une trentaine

M. Le Maire : il y a le sujet. On a écrit à M. Kane Moulaye, qui nous affirme avoir transmis au cabinet Explor-e, en charge, les anomalies de numérotation. Les mêmes numéros à l'Est et à l'Ouest de la commune, ce n'est pas possible. Il y a une liste qui a été transmise avec notamment des interrogations, des sujets sur des annexes qui avaient disparu par rapport au document original

M. Rats : une question par rapport aux nouveaux indices marqués, qui peuvent être marqués, elles sont applicables tout de suite en droit du sol ?

Mme Chapelle : oui

M. Le Maire : elles sont déjà ..., il y en a certaine que vous avez pu constater, on ne va pas donner les adresses. Certaines sont de constat d'évidence. On ne peut pas dire qu'elles n'existent pas.

M. Rats : ça c'est un cancer, dès qu'on annonce un indice, ils le frappent tout de suite

M. Lair : j'avais demandé à ce que les propriétaires soient informés et c'est normal que les propriétaires soient informés avant la validation. Vous parlez d'une validation la semaine prochaine ?

Mme Chapelle : c'est une validation du projet

M. Lair : attendez, on valide le projet maintenant ils vont à fond dans les documents, on sait comment c'est, ça ne sera pas rectifié, ni corrigé

M. Le Maire : il y a des écrits sur ce qu'on met là-dessus sur des situations. Effectivement, ces réunions sont instructives mais ce qui peut en ressortir du compte rendu, s'il n'y a pas d'écrit municipal... On a pu constater lors de la réunion d'Angerville l'Orcher que des remarques qui avaient été faites précédemment en commission ou ailleurs n'étaient pas intégrées. On entend à chaque fois oui mais la carte...

J'ai demandé mais ce n'est pas fait. Je ne suis pas cartographe mais logiquement quand on travaille sur des cartes, quand on a des révisions sur des cartes, on met des indices dans une cartouche pour dire révision du mois d'octobre 2024 par exemple, pour être sûr d'avoir la dernière version.

La dernière carte que l'on a eue, j'ai fait des annotations car la carte transmise n'a pas de date et ça, ça me surprend. Je ne suis pas grand spécialiste, des cartographies si on avait des indices dessus comme des plans de travaux d'ailleurs, à un moment donné, on doit avoir un indice de révision et ça peut aller jusqu'à z. Et là, il n'y a pas.

J'ai fait remarquer sur ces réunions, qu'à un moment donné, on est obligé de revoir la carte et on va quand même vérifier, des fois que les remarques précédentes n'ont pas été prises en compte, ce n'est quand même pas top. Moi, je l'ai dit, ce n'est pas normal.

Les 54 communes sont logées malheureusement à la même enseigne. Vous avez dû le savoir, il y a des situations comme St Laurent de Brèvedent, qui eux se retrouvent avec 60-70 indices supplémentaires dans le village. Dieu merci, on n'est pas dans ce cas.

M. Lair : ça n'empêche pas quand même, je l'ai dit et je le redis les propriétaires doivent être informés avant la validation, pour pouvoir la contester. J'insiste là-dessus, ça impacte le bien et sa valeur.

Ateliers Vill'âge

Mme Chapelle : au niveau de la commission vie associative, fêtes et cérémonies, lundi 31 mars, il y a eu la première réunion atelier vill'âge de l'ADMR donc ça concerné les escroqueries et les arnaques, il y avait 8 participants sur toutes les personnes invitées les 60, à partir de 60 ans,

La prochaine réunion aura lieu le 28/04, 14 h à 16 h, dans la salle du conseil municipal, sur le thème de la prévention des chutes et des risques domestiques, ensuite, le 19 mai, ça sera la réflexologie des mains et le

Procès-verbal du conseil municipal du 1^{er} avril 2025

16/06, dans la salle de sports, c'est le Qi Gong, ça sera sur de la gymnastique, et la dernière réunion aura lieu en juillet, le 07 juillet, ça sera la mémoire par le chant.

Pour la salle de sports, il y a eu 32 tatamis qui ont été livrés le 24 mars et le lundi 07 avril aura lieu le démontage de tous les tatamis de la salle de sports, un nettoyage complet. Les associations qui utilisent la salle vont venir aider. Mardi 08 avril, on va installer une moquette afin d'isoler le sol béton avec les tatamis et la chaleur quand il y a le chauffage, ensuite la repose de tous les tatamis.

Dans la grande salle des marronniers, nous avons installés des stores sur la partie Sud. Lorsqu'il y a des associations qui l'utilisent ou lorsque c'est loué, il y a trop de lumière et c'est gênant.

La commission fête et cérémonie s'est réunie le lundi 24 février. Je vous l'ai présenté tout à l'heure, le voyage des anciens. Les personnes 60/64 ans, on a pris la délibération parfois il y a des compagnons qui n'habitent pas la commune qui ont 65 ans et plus et qui veulent participer au voyage et qui ne venaient pas, on veut les faire participer aussi et s'ils le désirent moyennant une participation.

Les dates à retenir :

- 5/6 avril : exposition de peinture de l'Atelier d'Abbetot ;
- 24/25 avril : le concert Coin d'Parapluie ;
- Dimanche 4 mai : la course cycliste, toute la journée, avec le circuit habituel qui part du village jusqu'à la Forge, le Bocquetal, retour par la Belle Angerville, la Porte Blanche, le Village.

La circulation sera un petit peu perturbé comme tous les ans.

- Le 08 mai : la commémoration de l'Armistice avec la remise des médailles du travail, accueil des nouveaux habitants et des nouveaux nés de 2024 ;
- Le 26 mai : voyage des anciens à Amiens ;
- 25 juin : réunion de plannings des salles pour les associations, pour l'élaboration des plannings pour 2026 et après les cerlanguais pourront se positionner pour les demandes de location de salles.

Bastien PERROT :

Courant février 2025, il y a eu des **travaux dans le local des professionnelles de santé**. Travaux qui consistaient à la reprise structurelle notamment au niveau du plafond, les travaux se sont bien passés, l'entreprise Bellet est intervenue pour mettre des renforts, des poutres IPN, ils ont refermé, ça a été réalisé par l'entreprise de M. Courseaux, un coup de peinture propre a été donné après.

En ce moment, il y a une **campagne d'entretien et d'élagage** qui se produit sur la commune, pour tous les espaces publics notamment autour de la salle de sports avec l'intervention de la MFR et notamment les élèves, début du mois de mars et des travaux qui devraient se poursuivre à l'automne, autour de la salle de sports et l'atelier communal.

Depuis le dernier conseil, il n'y a pas eu de **commission environnement, transition écologique**, il y aura une surement d'ici fin du mois, milieu du mois de mai. Je vous en ferai part pour ceux qui en font partie.

Chrystèle SOUABE :

Au niveau des écoles, M. Dehon et moi-même avons assisté au **conseil d'école** du 25/03. Les enseignants ont fait le bilan des différents projets, leurs sorties scolaires, dont le projet Tous en Seine. Nous avons aussi le compte rendu des évaluations nationales, pour l'école, les évaluations proposées au CP montrent des résultats très satisfaisants au-dessus du niveau national, c'est plutôt très bien.

Nous avons évoqué les prévisions des effectifs 2025/2026, il y aura 124 élèves attendus dont 14 petites sections qui rentreront à la rentrée 2025, ce qui fera une moyenne de 25 élèves par classe.

La date de la fête de l'école n'a pas encore été fixée comme c'est la dernière année de la classe orchestre, ils souhaiteraient présenter aux parents un petit concert avec la chorale de l'école, on attend une date.

Pour le **Ludisports**, nous avons déjà eu une réunion le mercredi 26 février pour l'organisation de la fête du ludisports qui aura lieu le samedi 14 juin, de 13h30 à 16h30, ce qui a été retenu c'est que ça se passera au

Procès-verbal du conseil municipal du 1^{er} avril 2025

gymnase Alice Millat, le gymnase près du collège de St Romain. Il y aura différents ateliers dont activités gymnase, mur d'escalade, salle de gym, terrain extérieur afin de proposer différentes activités : escalade, zumba, badminton, basket, la liste n'est pas exhaustive, la prochaine réunion aura lieu demain, pour retravailler sur le projet, pour voir si ça va évoluer ou pas.

Il y a environ 364 élèves inscrits au ludisports. L'année dernière, ça s'est passé au complexe GDO, piscine de Gonfreville, il y avait eu une bonne participation, les enfants étaient très contents. Cette année, ça se passera à St Romain pour changer.

Les aires de jeux, remplacement de 3 jeux absents depuis longtemps vont être remplacés, qui se situent près du Dojo, sera fait courant avril ainsi que la remise en état des sols, sous la grande structure ainsi que les différentes aires de jeux, toujours près du Dojo.

Le CME : lors de notre dernière réunion, nous avons à cœur de sensibiliser les habitants de La Cerlangue à respecter la propreté surtout sur les déjections canines. Deux distributeurs à sacs ont été commandés et seront installés prochainement. Avec les enfants, nous avons réalisé une campagne d'affiches pour soutenir ce projet, respecter l'environnement et surtout la propreté de notre commune.

L'installation de composteur pendant les vacances de printemps, il sera installé à l'école des pépinières en accord avec M. Cacheux, afin aussi de sensibiliser les habitants au tri des déchets et ce sera aussi un partenariat avec la cantine aussi pour apprendre aussi à trier ses déchets et donc mettre en avant l'écologie. Le composteur est obligatoire maintenant.

La prochaine réunion du CME a lieu demain matin avec les enfants, 10h30 à 12h00.

Romain IBERT :

Prévention auprès des seniors : on a parlé des ateliers vill'Age out à l'heure donc je ne vais redire ce qui a déjà été dit.

Pour tout ce qui est **chemins, routes**, il y a pas mal d'actualités. En ce moment, reprofilage de chaussée qui est en train d'être fait à Saint Jean des Essarts et le traitement des boues et limons qui se sont déversés Rue du Bocquetal, devant M. Duneufgermain.

A l'étude, la **sécurisation du virage de la Forge**, parce que la vitesse est loin d'être respectée. Plusieurs riverains qui nous ont fait part de cette problématique.

On a eu plusieurs rencontres avec des **riverains de Saint Jean d'Abbetot**, pour des problématiques d'eau, de ruissellement d'eaux de pluie. La plupart a été traité en synthétisant ce que les habitants pouvaient faire et ce que nous pouvions faire au niveau de la Mairie pour éviter le renvoi des eaux de pluie.

Toujours en étude des travaux en collaboration avec le SDIS pour affiner la couverture notamment sur Babylone et Chemin de Drumare.

Jean-Paul BLONDEL : pour les vitraux de l'église St Léonard, c'est très bien, j'ai été voir, j'y ai même emmené des personnes qui voulaient voir. Je trouve que c'est dommage qu'à l'époque où c'était fait qu'il n'y ait pas eu de subventions qui ont été demandées. On aurait pu en faire un de plus, c'est quand même dommage. Il y a des subventions, ça existe. On aurait pu faire 1 ou 2 de plus.

Jean-Michel LAIR : je ne répondrai pas.

Vous parlez de **sécurisation de la Forge**. C'est sur la départementale. D'accord. Ça serait bien qu'on soit informé de ce qui va se passer.

M. Ibert : pour le moment, c'est une étude.

M. Lair : on va éviter de mettre une écluse, c'est juste le rapprochement, parce qu'on est dans des courbes et je pense que ça rappellera des souvenirs à certaines personnes.

Procès-verbal du conseil municipal du 1^{er} avril 2025

Moi, j'aimerais bien une info sur le **bois de La Cerlangue**, ce qui se passe dans le bois de La Cerlangue, on n'a pas d'info. J'aimerais bien M. Le Maire que vous nous donniez une info sur ce qui peut se passer dans le bois de La Cerlangue, l'abattage.

M. Le Maire : lequel ?

M. Lair : de la côte de La Cerlangue jusqu'à Tancarville

M. Le Maire : je n'ai aucune info. J'ai constaté ce week-end

M. Lair : c'est un peu dommage parce que moi j'ai des infos, je sais ce qui va se passer

M. Le Maire : pourquoi vous ne les partagez pas ?

M. Lair : je suis désolé je n'ai pas à faire votre travail

M. Le Maire : ce n'est pas comme ça que ça se passe

M. Lair : non, non, l'info c'est personnel

M. Le Maire : Quand ces des bois privés... C'est personnel...

M. Lair : je n'ai pas à partager des recherches que j'ai fais mais j'aimerais bien qu'on nous en informe

M. Le Maire : écoutez, moi, je vais vous faire un partage d'information à ce moment là

M. Lair : s'il y a un arrêté, quelque chose

M. Le Maire : rien par contre ce que je peux vous dire, c'est qu'il y a eu un constat d'huissier de fait concernant, M. Romain Ibert est courant aussi, l'enlèvement des bois, le broyage qu'il y a pu y avoir dans le chemin des Guillebourdières, qui a été défoncé. Un constat d'huissier a été fait et encore une fois, c'est dommage de ne pas partager les infos quand on peut constater des situations en se disant c'est quoi ce bazar, il y a de engins qui circulent, qui ne viennent pas auprès la mairie pour se manifester comme tout professionnel qui se respecte. Et oui, je fais des constats d'huissier et derrière le chemin va être remis en état, d'accord.

Si vous avez des infos, je trouve dommage d'ailleurs que vous ne partagiez pas en conseil municipal, mais n'hésitez pas à venir en mairie, vous venez bien pour d'autres sujets concernant le comité des fêtes pour récupérer des enveloppes, mon bureau est ouvert pour nous informer, c'est votre rôle de conseiller municipal.

M. Lair : non mais attendez, vous m'avez dit la dernière fois, que ce n'était pas la peine de venir vous voir pour rouspéter

M. Le Maire : pardon ?

M. Lair : vous m'avez dit que ce n'était pas la peine de venir vous voir parce que j'étais tout le temps en train de rouspéter

M. Le Maire : donnez l'info

M. Lair : vous faites comme moi, vous allez la chercher

M. Le Maire : non, non

M. Lair : vous avez dit la **Rue du Bocquetal** était nettoyée, c'est très bien, trois mois avec de la terre. Par contre, il y a des travaux, c'est très bien sauf qu'ils ne sont pas prévenus, s'il y a une voiture qui pète un pneu.

M. Ibert : on va en informer l'entreprise, effectivement, il manque de la signalisation

M. Lair : et il n'y a pas d'arrêté et toutes les voitures faisaient demi-tour hier donc l'entreprise a barré la route sans arrêté.

M. Ibert : si, il y a eu un arrêté

Procès-verbal du conseil municipal du 1^{er} avril 2025

M. Lair : il n'y a pas d'arrêté et la seule chose qui a été publiée sur le Pocket, c'est la Rue St Jean des Essarts. Et la Rue St Jean des Essarts, l'information c'est bien sauf que la Rue St Jean des Essarts commence à M. Rose et se finit à M. Dumesnil.

M. Le Maire : si vous regardez le panneau Pocket, il y en a un qui a été refait disant que c'était côté Hameau St Jean des Essarts

M. Lair : c'est très bien, si ça a été rectifié

M. Le Maire : ça a été précisé, je vous apporte le complément

M. Lair : je tenais quand même à apporter ma contribution à ce qui a été dit tout à l'heure, j'ai été élu il y a 16 ans en même temps que vous, M. Dehondt,

M. Le Maire : Dehon

M. Lair : excusez-moi, Dehon, en 16 ans, les commissions finances sans négociations, je n'ai jamais vu ça, c'était la première, j'ai trouvé ça un peu triste, j'étais quasiment le seul. M. Bigot a posé une question, sinon il n'y a pas eu de question, je trouve le partage a été un peu limite. C'est mon commentaire.

M. Le Maire : et moi je suis satisfait de vos nombreuses interventions. Quand vous étiez adjoint/conseiller délégué, je ne vous ai jamais vu entendu parlé, voilà

M. Lair : j'ai toujours participé aux conseils, jamais, M. Dehon, ce n'est pas vrai

M. Le Maire : vos très faibles restitutions de ce que vous faisiez, faiblesses de la restitution au conseil municipal

M. Lair : je n'en ai jamais loupé un

Mme Chapelle : il n'y avait de commission organisée au niveau des travaux

M. Lair : mais bien sûr

M. Le Maire : vous pouvez dire ce que vous voulez, le partage d'information à géométrie variable

M. Lair : il n'y a pas de problème, vous en avez dit largement. On pourrait encore vous en donner. Je tenais à partager que le comité des fêtes fait sa chasse aux œufs et invite tous les enfants, comme tous les ans, le 19 avril, à la Maison Familiale Rurale de la Cerlangue et l'après-midi, il y aura le départ de la marche et course et VTT.

Michel RATS : je rebondis sur ce que M. Lair vient de dire, je pense que c'est terrible, qu'on est rentré dans un cycle infernal, au niveau des coupes de bois. Le bois en bas, ça va être une catastrophe, ils vont jusqu'à Tancarville, ils enlèvent tout. Le bois de la Hèze, ça me fait mal au ventre, il n'y a plus rien. Là on est au printemps, j'y suis encore allé, il n'y a rien eu de replanter. On en est arrivé à un point où la chasse, j'y suis allé, je l'ai vu de mes yeux. Les chevreuils sont dans la vallée, il n'y a plus d'arbres, quand je dis coupe blanche, c'est coupe blanche, il n'y a plus un arbre. Les chevreuils sont en bas, forcément un peu perdus, les chasseurs se mettent en haut, bam ! bam ! c'est un carnage et là on continue, on va faire des dizaines d'hectares, ils coupent tout jusqu'à chez moi et ils continuent, tout est marqué. Ils vont couper, vous allez voir le spectacle.

Les 35 tonnes sont dans le bois, les camions sont là, ils chargent, j'ai tout, j'y suis allé voir, comment on a pu en arriver là. Ce qui se passe de ce côté-là, se passe de ce côté-là aussi, à la Hèze, ils coupent tout. Je tenais à le dire, parce qu'on le dit tout de suite, on ne pourra rien y faire, hormis dire, les obliger mais ils ne sont pas obligés de replanter. C'est un truc de fou. On fait des chantiers énormes, on enlève tout le bois. Avant, on enlevait que les billes, les billes qui étaient vendues au Vietnam. Maintenant, c'est pire que ça, tout ce qui reste est broyé sur place puisqu'on en fait du pellet, et quand vous allez en forêt, il n'y a plus rien, n'y a plus rien et donc les ruissellements s'étendent, c'est une catastrophe, il y a longtemps que j'en parle, là maintenant, on est touché de plein fouet. C'est catastrophique, il n'y a pas d'autre mot.

Procès-verbal du conseil municipal du 1^{er} avril 2025

M. Lair : après il faut qu'il soit traité, ça fait des années, qu'on réclame qu'il soit traité, faut qu'il soit traité mais pas une telle surface en une seule fois.

M. Rats : pas comme ça

M. Bigot : il y en beaucoup d'arraché, il faudrait qu'ils prennent cela

M. Rats : on peut faire du bois de manière intelligente, la sylviculture ce n'est pas de couper tout. Là, on coupe tout. La faune, la flore s'est une catastrophe comme les écureuils qui courent partout, qui ne savent plus où aller.

C'est terrible, d'autant plus, sachez mais vous le savez autant que moi, on est une des communes les plus boisées de la Communauté Urbaine, on a des surfaces énormes. A côté de chez moi, c'est 170 hectares, vous allez jusqu'à Mélamare, Tancarville, tout ça, c'est boisé, allez voir ce que ça donne. Bref

M. Le Maire : ce que je peux abonder dans votre sens c'est que quand j'ai fait le constat du Bois des Guillebourdières, vous avez des machines gigantesques qui broient des troncs gros comme ça. Romain était avec moi et l'huissier, l'évaluation du nombre de semi-remorques remplis en une petite demi-heure, ce qui a été évalué c'est entre 120 et 140 semi-remorques pour ça. J'ai beaucoup d'échanges avec Cyriaque LETHUILLIER, vice-président de la Communauté Urbaine en charge de la biodiversité et des espaces naturels, je lui ai transmis les éléments, on a eu des points d'échange en conférence des maires, en fait, on est pieds et poings liés, à tel point que sur St Vigor, Edouard Philippe, a fini par faire racheter difficilement les bois qui étaient, mais malheureusement, le prix qui a été prévu étaient largement surévalué mais il a quand même été acheté.

M. Rats : la Communauté Urbaine n'a pas vocation au fonds d'acheter des espaces boisés, ce n'est pas le but du jeu.

M. Lair : ce n'est pas le but de mettre de l'argent dans des bois

M. Rats : le but du jeu ce n'est pas de mettre de l'argent public, c'est de sortir une loi. On est descendu de 24 à 20 hectares, c'est une énormité, 20 hectares s'est déjà bien, il faut absolument limiter et interdire les coupes blanches ou alors des coupes blanches de sylviculture comme ça se passe dans les forêts du Jura, là c'est très réglementé, je suis allé voir, on replante aussitôt. Là vous pouvez y aller, au printemps, il n'y a rien, rien, rien, c'est une catastrophe. Bon bref, ça s'était le point terrible. Je suis allé photographier les arbres avant, personne de son vivant derrière nous, ne les reverra comme ça, ce n'est pas possible, ça n'existe pas.

Je voulais en savoir ce qui en était du fonctionnement du Cliink, je trouve que ça ne fonctionne pas, tout nos points ont été relevés, vous voulez mettre du verre, ça ne fonctionne pas, est ce qu'ils abandonnent ou je ne sais pas

M. Le Maire : je n'ai pas d'information

M. Rats : celui qui est là ne fonctionne pas. Moi, j'avais des points, tout a été enlevé et quand vous mettez du verre, ça donne rien. Ça ne sert à rien.

M. Le Maire : on va poser la question. Sincèrement, quand j'ai du verre, je vais du côté des écoles. Je n'avais pas l'occasion d'utiliser celui-là.

Sébastien BIGOT : RAS

Gaëlle HAUZAY : RAS

Karine LEMONNIER : RAS

Patricia BRUMENT : RAS

Sylvie DUMESNIL : RAS

Tristan DUCREUX : les propriétaires de bois au-dessus d'une certaine surface, ils sont obligés d'avoir un plan de gestion ?

M. Rats : au-dessus de 24 hectares.

Procès-verbal du conseil municipal du 1^{er} avril 2025

M. Lair : là il fait 35. 3,5 km de long.

M. Ducreux : justement la personne qui possède le bois, il n'y a pas moyen de la contacter, de lui demander le plan de gestion ?

M. Rats : le problème est là, il y a des filous partout, au-dessus de 20 hectares, on est obligé d'avoir un plan de gestion, sous la direction de la DDTM. Ça c'est eux qui gère, donc maintenant, le bois a tellement pris de valeur. On achète 20 hectares, on rase 20 hectares, on les vend : opération financière extraordinaire. Là, j'ai des chiffres, je les donnerai pas là mais il y a des chiffres énormes, de ce que coûte bois, qui part en Asie mais qui revient chez nous, on marche sur la tête. Et maintenant, ça devient plus cher, parce que le pellet est exploité au travers de ce qui reste. Ce qui faut interdire c'est ça. Je tairais son nom mais y a une personne qui achète 20 hectares à chaque fois et qui coupe et qui s'en fou royalement.

Vous avez beau appartenir au Parc, ce sont des chartes, les chartes n'ont aucune valeur juridique. Ils vous rient au nez et maintenant, l'Etat, c'est l'Etat, qui achète par la Caisse des Dépôts. L'Etat fait son plan de gestion, il balade le truc et là vous ne pouvez rien faire.

M. Le Maire : pour revenir au Bois des Guillebourdières, c'est la Caisse des Dépôts qui est propriétaire de certaines parcelles. Moi, j'ai attrapé l'information, il y a 15 jours, trois semaines, il y avait une pelle à chenilles qui étaient arrivées pendant quelques jours avec des griffes géantes, ils ont dégradé le champ de l'agriculteur. C'est plus exploitable, là où était stocké.

Je leur ai demandé ce qu'il faisait dans le coin, c'est là que j'ai appris que la Caisse des Dépôts allait aller là où il y a la coupe rase Bois des Guillebourdières, partie haute, ils allaient replanter. Bonne nouvelle. Encore une fois, aucune communication, aucune information. On va revoir avec Cyriaque LETHUILLIER. Un moment donné, ce n'est pas compliqué de faire de l'information simple, pendant un an, voilà ce qui va se passer et puis ça peut bouger.

Mais là, il n'y a pas d'annonce.

M. Lair : ma réaction c'est ça, je trouve que la mairie devrait avoir l'information. L'information devrait être à la mairie. Il devrait y avoir une communication. On va abattre, on va replanter. Il faut exploiter. Il y plus de 60 ans que ça n'a pas été exploité.

M. Rats : il y a plus simple que ça fait des années que je le dis, il faut que les bois soient classés dans le PLU et là maintenant, on vous dit ce n'est plus possible. On dit les espaces verts mais la forêt, on s'en fou, ce n'est pas normal, il faut que les bois soient classés dans le PLU et PLUi et tant qu'on ne fera pas ça. Là, on ne peut pas le faire. La loi n'est pas avec nous. Quand on vous ennuie pour une gouttière qui passe à côté, par contre, quand on va couper 20 hectares de chênes et tout le monde s'en fou.

.....
Monsieur le Maire déclare la séance du conseil municipal levée.